

Motion du groupe socialiste et consorts - Soutenir la création d'emplois grâce au micro-crédit et aux micro-entreprises

Développement

Une des difficultés majeures des créateurs d'entreprises n'est pas la fiscalité, mais l'accès au crédit. Souvent, il est très difficile de convaincre les banques de prêter même des sommes réduites. Les investisseurs privés sont particulièrement exigeants lors de la création d'entreprise, et il est souvent difficile pour un entrepreneur de rester propriétaire de sa propre entreprise. Se tourner vers sa famille ou ses amis n'est pas une meilleure solution et est souvent impossible, car cela implique tous ses proches dans la prise de risque. Le micro-crédit constitue en revanche une solution qui a fait ses preuves. Prêter de très petits montants (entre 3'000 et 30'000 francs) à taux raisonnable permet souvent de démarrer une entreprise. En plein essor dans les pays en voie de développement, le micro-crédit est aussi de plus en plus utilisé dans les Etats industrialisés. Ainsi, il permet souvent à des personnes à très faible revenu n'ayant pas accès aux crédits bancaires traditionnels, par exemple des personnes sans emploi, de lancer une petite entreprise qui leur permettra de se réinsérer dans le marché du travail. Le micro-crédit permet aussi de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat pour des catégories de la population qui y sont sous-représentées, p. ex. les femmes ou les migrants.

Le micro-crédit ne nécessite pas d'importants investissements publics, car il peut être conçu pour s'auto-alimenter. Même si cela n'était pas le cas, le financement de crédit d'aide à la création d'entreprise est beaucoup moins cher que des réductions de fiscalité, alors qu'il cible directement les petites entreprises qui ont vraiment besoin de soutien. En outre, les montants investis dans le soutien au micro-crédit sont extrêmement rentables pour l'Etat lorsqu'ils permettent — et c'est très souvent le cas — de sortir des personnes de l'aide sociale. L'Union Européenne soutient par exemple le micro-crédit (prêts jusqu'à 25'000 €) dans le cadre d'une initiative pour un développement de la micro-finance et de son programme pour l'emploi et la solidarité sociale. [1] Cette stratégie vise aussi à améliorer le conseil et l'assistance technique pour ces nouveaux micro-entrepreneurs, afin d'améliorer la pérennité de leur affaire. Le taux de survie des micro-entreprises ainsi soutenues est d'environ 60% après deux ans. Les montants prêtés sont en moyenne de 7500 € et le coût de chaque nouvel emploi ainsi créé se monte à environ 5000 € pour les collectivités publiques. [2]

En Suisse romande, la fondation ASECE (Association Solidarité Et Création d'Entreprises), créée en 2000, peut accorder un prêt et un accompagnement pour la phase de démarrage et un suivi ultérieur (assuré grâce à l'engagement bénévole de spécialistes expérimentés). Après 6 ans, elle a accordé 80 prêts à faible taux d'intérêt pour un montant total de 1,4 million de francs, ce qui a généré 90 emplois et un chiffre d'affaires de 23 millions de francs par an. Les défaillances ont porté sur 7 projets, soit moins de 10%. Cette fondation lausannoise a obtenu le soutien du Seco et de tous les cantons romands, excepté celui de Vaud. La ville de Lausanne a octroyé une subvention (250'000.- Fr. pour le capital et récemment 90'000.- Fr. d'avance pour le fonctionnement) à l'ASECE.

Par la présente motion, le groupe socialiste demande donc au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil son exposé des motifs et projet de loi sur le soutien à la création de micro-entreprises et au micro-crédit, notamment non bancaire. Cette loi doit notamment définir

– les modalités du soutien par l'Etat aux organisations de micro-crédits (subventions directes,

- cautionnement, prêt, statut fiscal favorable) et éventuellement à leurs investisseurs ;
- les montants du soutien par l'Etat et par les institutions qui en dépendent, notamment les hautes écoles et la banque cantonale ;
 - le type d'organisations pouvant être soutenues, notamment celles à but non lucratif. A ces fins, l'EMPL contiendra un recensement des différents organismes de micro-crédit actifs dans le canton et en Suisse, ainsi qu'un résumé des bonnes pratiques dans les Etats voisins ;
 - les modalités de micro-crédits délivrés par les organisations soutenues (montants, durées, taux d'intérêts, garanties exigées).

Cette loi doit prévoir en outre un soutien concret aux créateurs, ainsi qu'au transfert et à la reprise de micro-entreprises, par exemple la formation, le conseil, le tutorat et l'assistance technique. Ce soutien pourrait soit direct, soit par le biais d'organismes de conseils pour la création d'entreprises existants.

[1] Voir la communication de la commission 13.11.2007 COM(2007) 708 final et la décision 1672/2006/CE du parlement et du conseil européens, JO 15.11.2006, L 315/1.

[2] Communication de la commission européenne du 13.11.07 (cf note 1), p. 13.

Riex, le 28 janvier 2008. (Signé) *Au nom du groupe socialiste : Jean Christophe Schwaab et 27 cosignataires*

M. Jean Christophe Schwaab : — Le parti socialiste s'engage résolument en faveur de la création d'emplois et de places d'apprentissage, pour le dynamisme économique, notamment dans les PME, même dans les plus petites d'entre elles. Nous préconisons un soutien efficace et ciblé en faveur des entreprises qui en ont un réel besoin, au moment de leur création, par exemple. Car si des entreprises ne sont pas créées, il ne sera pas non plus possible de les soutenir.

La diminution de l'impôt sur les dividendes, la pièce maîtresse de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises, est le parent pauvre d'une réforme inefficace et mal ciblée, donc inutile et injuste. Nous savons en effet que ce paquet fiscal ne profitera pas aux PME, ni à leurs créateurs, mais seulement à une petite minorité de gros actionnaires de grandes entreprises. En effet, souvent, seules les grandes entreprises sont à même de faire des bénéfices suffisamment élevés pour profiter réellement d'une baisse d'impôts. En outre, lors de la création d'une entreprise, il est rare que les bénéfices soient au rendez-vous à court terme, soit au moment précis où les entrepreneurs ont le plus besoin d'aide. Dans cette situation, une réduction de la fiscalité ne peut pas apporter le soutien escompté.

Enfin, une étude récente du Département de recherche conjoncturelle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich — le KOF — démontre que ce n'est pas la charge fiscale qui empêche les entreprises, grandes ou petites, d'investir, mais que la conjoncture et la qualité de la main d'œuvre jouent un rôle bien plus déterminant. Si l'on peut admettre que l'Etat n'a qu'une emprise modérée sur la conjoncture, il faut en revanche considérer qu'il joue un rôle capital dans la formation. Des rabais fiscaux ne pourraient que le priver des moyens nécessaires à cette politique.

Le groupe socialiste affirme donc qu'il faut chercher ailleurs que dans la fiscalité le soutien à la création d'emplois dans les PME. Nous préconisons plutôt un soutien ciblé uniquement sur

les entreprises devant réellement être soutenues. C'est notamment le cas des très petites entreprises, qui auraient besoin d'un petit coup de pouce lors de leur création, les difficultés d'accès aux crédits bancaires pouvant rendre celle-ci improbable, voire impossible.

J'en viens à la substance de notre projet, qui demande que notre canton définisse une stratégie de soutien à la création de micro-entreprises, notamment par le biais du microcrédit, en particulier non bancaire. Le microcrédit est une solution qui a fait ses preuves. Il est en plein essor dans les pays en voie de développement et il est, aussi, de plus en plus utilisé dans les Etats industrialisés. Ainsi, il permet souvent à des personnes ayant de très faibles revenus et n'ayant donc pas accès au crédit bancaire traditionnel — des personnes sans emploi par exemple — de créer tout de même une petite entreprise et ainsi de se réinsérer dans le marché du travail. Le taux de survie des entreprises créées ainsi est significatif et démontre que le jeu en vaut la chandelle. Pour différentes catégories de la population, comme par exemple les femmes ou les migrants, la création d'une entreprise peut devenir possible ou être facilitée grâce au microcrédit alors que c'était un monde auquel ils n'avaient généralement pas accès. En outre, le microcrédit ne nécessite pas d'investissement important de l'Etat, car il peut être conçu pour s'autoalimenter. Et même si ce n'est pas le cas, ce système de financement reste beaucoup moins cher que des réductions de la fiscalité, car il cible directement les petites entreprises qui ont un réel besoin de soutien. En outre, pour l'Etat, les montants investis dans le microcrédit sont beaucoup plus rentables que l'aide sociale, car souvent, justement, les personnes n'ont plus besoin d'y recourir et d'en bénéficier.

Par la motion que je viens de développer, le groupe socialiste demande donc au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un exposé des motifs et projet de loi pour définir le soutien à la création de micro-entreprises et au microcrédit, notamment non bancaire. Nous sommes persuadés que le soutien à la création d'entreprises ne peut pas s'encombrer d'œillères idéologiques et nous souhaitons une large discussion. Nous estimons, en outre, que notre projet mérite un affinage. C'est pourquoi nous demandons le renvoi en commission, afin qu'il puisse bénéficier des apports des autres groupes.

La discussion est ouverte.

M. Rémy Pache : — J'apprécie que le député Schwaab veuille soutenir les petites entreprises, soit les micro-entreprises, en l'occurrence. J'aurais aimé que le parti socialiste ait la même sagesse et soutienne tous les aspects de la réforme de la fiscalité des entreprises soumise au vote populaire ce mois-ci. Car quoi qu'en dise le motionnaire, les deux aspects, celui du financement et celui de la fiscalité, sont très importants. Mais peut-être à des moments différents de la vie d'une PME, j'en conviens.

S'agissant de la motion, la focalisation sur les seules micro-entreprises est certainement réductrice. Nous, libéraux, restons très allergiques à l'interventionnisme forcené de l'Etat en la matière, surtout là où l'économie de marché et la responsabilité individuelle jouent leur rôle. Néanmoins, les mesures favorisant le développement des PME en général sont un des soucis principaux des libéraux. Alors, comme le motionnaire, je me réjouis d'avoir l'occasion d'en débattre en commission et, comme lui, je demande le renvoi en commission.

M. Claude-Eric Dufour : — C'est effectivement un thème fort intéressant que celui du soutien à la création d'emplois par le biais de microcrédits. Même si certaines prétentions, voire exigences, paraissent abusives, la réflexion et le cadrage méritent d'être faits en commission. Il est de bon ton de soutenir ces mini PME à l'approche du 24 février — je rejoins en cela l'avis de mon préopinant — et de manifester un souci pour l'emploi. Reste à savoir si l'on peut décemment imaginer que cela pourrait compenser le manque de soutien aux PME, le 24, jour de la votation sur la réforme de l'imposition des entreprises II.

Ce qui me laisse perplexe, c'est le soutien manifesté par la grande majorité du groupe socialiste, M. Favez y compris, pour un projet qui demande un statut fiscal favorable pour les organisations de microcrédit et éventuellement pour les investisseurs. Mais j'en prends bonne note.

M. Patrick de Preux : — Je suis très surpris des affirmations de M. Schwaab qui, visiblement, ne connaît strictement rien du tout à ce qui se passe dans ce type d'activité. D'abord, pour revenir à la réforme de la fiscalité des entreprises, laissez-moi vous dire, monsieur Schwaab, qu'aujourd'hui, les capitaux pour investir dans ce domaine ne manquent pas. Simplement, beaucoup de ces capitaux dorment dans des entreprises qui refusent de se voir imposer doublement pour le travail qu'elles ont fait. Aujourd'hui, donc, c'est une gueuserie que de prétendre que la réforme des entreprises est scandaleuse. Au contraire, cette réforme des entreprises permettra un afflux de liquidités sur le marché.

Maintenant, si M. Schwaab s'intéressait aux micro-entreprises — ce qui est en tout cas mon cas et celui des personnes avec qui je travaille — il saurait qu'il existe déjà, dans ce domaine, une quantité de sociétés, d'associations et de regroupements qui permettent ce développement et qui font l'analyse des valeurs qui valent la peine d'être développées. Je ne crois pas du tout que ce soit à l'Etat de s'en mêler. Par contre, si M. Schwaab, dans le cadre de sa motion, souhaitait favoriser ce type d'association par des mesures fiscales, alors là je le suivrais. Mais ce n'est en tout cas pas le rôle de l'Etat et je m'opposerai à ce que l'Etat devienne un fournisseur de microcrédits, tant il est vrai que ce n'est pas son rôle et que des gens beaucoup mieux équipés que lui sont capables de le faire et le font déjà aujourd'hui. Monsieur Schwaab, je crois que vous rêvez. Il faut redescendre de votre nuage et savoir ce qui se passe, aujourd'hui, dans les entreprises.

La discussion est close.

La motion, cosignée par au moins vingt députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.